

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: 83440034.3

⑤① Int. Cl.³: **F 24 B 1/18**

⑳ Date de dépôt: 17.06.83

⑳ Priorité: 23.06.82 FR 8211130

④③ Date de publication de la demande:
11.01.84 Bulletin 84/2

⑧④ Etats contractants désignés:
BE CH DE LI LU

⑦① Demandeur: **Lantz, Marcel**
40, rue du Stade Saint-Louis
F-57820 Lutzelbourg(FR)

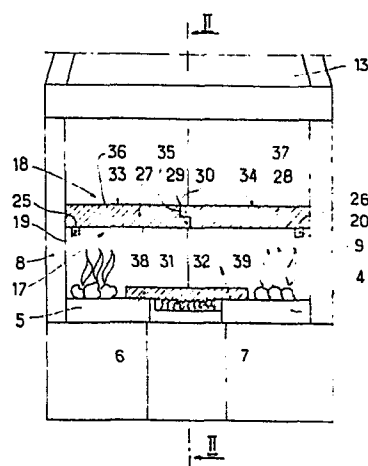
⑦② Inventeur: **Lantz, Marcel**
40, rue du Stade Saint-Louis
F-57820 Lutzelbourg(FR)

⑦④ Mandataire: **Aubertin, François**
Cabinet BUGNION PROPRIETE INDUSTRIELLE 4, rue de
Haguenau
F-67000 Strasbourg(FR)

⑤④ Dispositif de chauffe, notamment cheminée d'appartement.

⑤⑦ Un dispositif de chauffe, notamment une cheminée d'appartement (1), transformable en four de cuisson ou inversement, composée essentiellement d'un socle (2), d'un âtre (3), d'un foyer (7) divisé horizontalement en chambre de chauffe (15) et en chambre de cuisson (16), et d'une hotte en pierre réfractaire (13) dont le foyer (7) comporte un support périphérique horizontal (19, 20) sur lequel repose un élément amovible de séparation horizontale constituant simultanément la voûte (17) de la chambre de chauffe et la sole (18) de la chambre de cuisson, cet élément amovible étant formé d'au moins deux panneaux (27, 28) dont les chants de jointure (29, 30), parallèles aux chants latéraux de l'élément amovible de séparation horizontale, présentent des moyens d'imbrication (31, 32).

FIG. 1



EP 0 098 232 A1

Dispositif de chauffe, notamment cheminée d'appartement.

L'invention concerne un dispositif de chauffe, notamment une cheminée d'appartement, transformable en four de cuisson ou inversement, composée essentiellement d'un socle, d'un âtre, d'un foyer divisé horizontalement en chambre de chauffe et en chambre de cuisson et d'une hotte
5 en pierre réfractaire.

On connaît déjà des cheminées d'appartement constituées par un âtre au niveau du sol de la pièce à chauffer. Cet âtre forme l'élément inférieur du foyer délimité latéralement de deux jambages sur lesquels
10 s'appuie le manteau. Fréquemment, ces jambages sont recouverts de chambranles et servent de support à un linteau cachant le manteau de la cheminée. Le foyer est surmonté d'une hotte en forme d'entonnoir trapézoïdal renversé destinée à recevoir et à évacuer les gaz de la combustion. Fréquemment, ces cheminées se trouvent soit dans le séjour,
15 soit dans la salle à manger et servent essentiellement à créer dans cette pièce une ambiance douce et chaleureuse. Toutefois, il est parfois souhaitable de pouvoir se servir de cette cheminée non seulement comme élément de chauffe mais également comme élément de cuisson.

20 A cet effet, on procède dans le foyer à une séparation horizontale pour obtenir, à la partie inférieure, une chambre de chauffe et, à la partie supérieure, une chambre de cuisson. L'intérieur de la cheminée étant en pierre réfractaire, il est nécessaire que la séparation horizontale soit constituée de la même matière. Cette séparation est obtenue par une plaque réfractaire que l'on met en place dès la construction de la cheminée ou ultérieurement, et qui se pose sur deux traverses par l'intermédiaire de ses chants latéraux.
25

Lorsque cette plaque est mise en place dès la construction de la cheminée, on ne peut plus procéder à la transformation inverse, c'est-à-dire supprimer l'élément de cuisson et ne conserver que l'élément de chauffe.
30

Lorsque cette plaque est mise en place ultérieurement, il faut disposer la plaque en biais pour l'engager entre les deux traverses, la
35 soulever jusqu'à ce que le chant latéral inférieur soit au-dessus des

dites traverses, puis la remettre à l'horizontale pour que les deux chants latéraux reposent sur lesdites traverses. Il est donc nécessaire de prévoir une certaine hauteur dans le foyer pour pouvoir mettre en place la plaque. De plus, cette dernière ne repose que par ses
5 chants latéraux et elle n'est pas soutenue en son milieu. Ainsi, lorsqu'on place un plat à cuire relativement lourd au milieu de la plaque, celle-ci risque de se casser.

On connaît également, par le document GB-A-266 847, une cheminée à
10 âtre combinée à un four de cuisson. La cheminée à âtre peut fonctionner en régime à feu ouvert ou fermé. Pour cela, l'âtre est situé dans la partie inférieure de la cheminée et comprend une grille frontale d'aération du foyer. La partie supérieure du foyer est formée de deux plaques qui peuvent s'imbriquer l'une dans l'autre et qui sont, en outre,
15 tre, articulées autour de points de rotation situés de part et d'autre de la cheminée. Cette dernière comprend un four situé dans la partie haute de la cheminée et qui est traversé par les gaz chauds évacués de l'âtre situé dans la partie haute.

20 Cependant, ces plaques ne constituent que des éléments de recouvrement de l'âtre et elles ont pour but de rendre ce dernier soit à feu ouvert, soit à feu fermé, c'est-à-dire que leur mission est limitée à la transformation de la cheminée soit en foyer ouvert, soit en foyer fermé.

25 La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à créer un dispositif de chauffe dont le foyer comporte un support périphérique horizontal sur lequel repose un élément amovible de séparation horizontale.

30 Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ce que le même élément amovible de séparation horizontale constituant simultanément la voûte de la chambre de chauffe et la sole de la chambre de cuisson peut être retiré facilement, ce qui permet de
35 transformer à volonté la cheminée d'appartement en élément de cuisson ou inversement, tout en consolidant la sole de la chambre de cuisson.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide des dessins

représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en vue en élévation, une cheminée conforme à l'invention.

5

La figure 2 représente une vue en coupe selon ligne de coupe II-II de la figure 1.

On se réfère aux deux figures.

10

La cheminée 1 comporte un socle 2 sur lequel repose l'âtre 3. Ce dernier se compose d'un élément droit 4 et d'un élément gauche 5 sur lesquels repose la dalle 6 du foyer 7. Ce dernier est enrobé de deux jambages 8, 9 et d'un contrecœur 10 formé d'un élément vertical 11 et
15 d'un élément incliné vers l'avant 12. Ce dernier dirige les gaz de la combustion vers la hotte 13 en forme d'entonnoir trapézoïdal renversé à travers un clapet de sortie 14 placé entre le foyer 7 et la hotte 13.

20 Le foyer 7 est divisé en une chambre de chauffe 15 placée à sa partie inférieure et en une chambre de cuisson 16 située au-dessus de la chambre de chauffe 15. Ceci est réalisé en intercalant entre les deux chambres 15, 16 une séparation horizontale formée d'un élément amovible servant simultanément de voûte 17 à la chambre de chauffe 15 et
25 de sole 18 à la chambre de cuisson 16.

Pour maintenir en place cet élément amovible, on prévoit un support périphérique. Pour permettre de transformer à volonté la cheminée d'appartement en élément de cuisson ou inversement, il est nécessaire que
30 ce support soit également amovible. Celui-ci se compose, d'une part, de deux traverses 19, 20 dont une des extrémités est engagée plus ou moins profondément dans des trous 21, 22 pratiqués dans le foyer 7 et dont l'autre extrémité prend appui contre un support solidaire de la face interne de portes (non représentées) fermant le foyer 7, et, d'au-
35 tre part, par deux longerons 23, 24 reposant sur les traverses 19, 20. Ainsi, il est possible de modifier le passage des gaz de la combustion en rapprochant et/ou en éloignant le support périphérique pourvu de l'élément mobile de l'élément incliné 12.

Ces longerons 23, 24 font saillies par rapport à la face supérieure 25, 26 des deux traverses 19, 20. L'élément amovible est formé d'au moins deux panneaux 27, 28 juxtaposés et dont les chants de jointure 29, 30 sont parallèles aux chants latéraux de l'élément amovible et
5 donc, en conséquence, parallèles aux traverses 19, 20. Ces chants de jointure 29, 30 comportent des moyens d'imbrication 31, 32 de sorte que le dessus 33, 34 de ces panneaux 27, 28 forme une surface horizontale.

10 Ces moyens d'imbrication 31, 32 sont, pour chaque chant de jointure 29, 30, un palier médian situé à mi-épaisseur des panneaux 27, 28 et placé entre ledit chant de jointure 29, 30 et un décrochement 35, les paliers médians prenant appui l'un sur l'autre alors que le décrochement du premier panneau 27 débouche sur la face supérieure 36 de ce
15 premier panneau 27 et que le décrochement du second panneau 28 débouche sur la face inférieure 39 du second panneau 28. Du fait que le palier est situé à mi-épaisseur, on peut retourner chaque panneau 27, 28 selon le plan horizontal.

20 Pour éviter tout déplacement intempestif des panneaux 27, 28 sur les longerons 23, 24, on prévoit dans les faces supérieures 36, 37 et inférieures 38, 39 des panneaux 27, 28 des rainures longitudinales 40, 41, 42, 43 dans lesquelles viennent s'encaster les longerons 23, 24.

25 Pour la mise en place de la séparation, il suffit de placer le premier panneau 27 tel que visible dans la figure 1, puis de mettre en place le second panneau 28.

Il est évident que pour le passage des gaz, la profondeur de l'élément
30 amovible est inférieure à la profondeur du foyer 7.

Revendications

1. Dispositif de chauffe, notamment cheminée d'appartement (1) transformable en four de cuisson et inversement, composée essentiellement
5 d'un socle (2), d'un âtre (3), d'un foyer (7) divisé horizontalement en chambre de chauffe (15) et en chambre de cuisson (16), et d'une hotte (13) de préférence en pierre réfractaire, caractérisé en ce que le foyer (7) comporte un support périphérique horizontal (19, 20, 23, 24) sur lequel repose un élément amovible de séparation horizontale
10 constituant simultanément la voûte (17) de la chambre de chauffe (15) et la sole (18) de la chambre de cuisson (16), cet élément amovible étant formé d'au moins deux panneaux (27, 28) dont les chants de jointure (29,30), parallèles aux chants latéraux de l'élément amovible de séparation horizontale, présentent des moyens d'imbrication (31, 32).
15
2. Dispositif de chauffe selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'imbrication (31,32) sont, pour chaque chant de jointure, un palier médian situé à mi-épaisseur des panneaux (27,28) dont le dessus (33, 34) forme une surface horizontale.
20
3. Dispositif de chauffe selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le palier médian est placé entre le chant de jointure (29, 30) et un décrochement (35), ce dernier débouchant pour un panneau (27) sur la face supérieure (36) et pour l'autre panneau (28) sur la
25 face inférieure (39).
4. Dispositif de chauffe selon la revendication 1, caractérisé en ce que les faces supérieures (36,37) et inférieures (38,39) des panneaux (27,28) comportent des rainures longitudinales (40 à 43).
30
5. Dispositif de chauffe selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support périphérique comporte deux traverses (19,20) et deux longerons (23,24) reposant sur les traverses (19,20).
- 35 6. Dispositif de chauffe selon la revendication 5, caractérisé en ce que les longerons (23,24), faisant saillies par rapport à la face supérieure (25,26) des deux traverses (19,20), comportent une position

telle qu'ils s'encastrent dans les rainures longitudinales (40 à 43)
des panneaux (27, 28).

49/90

FIG. 2

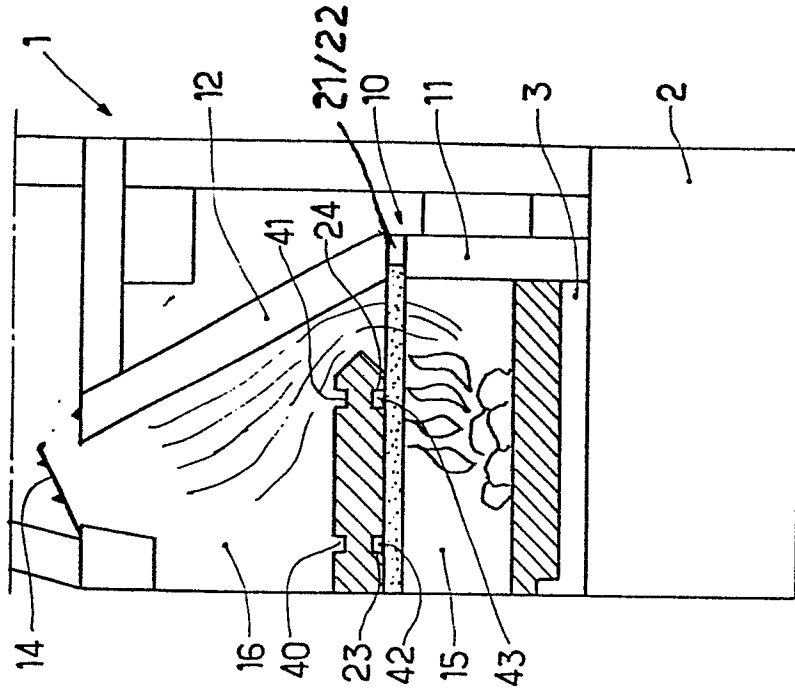
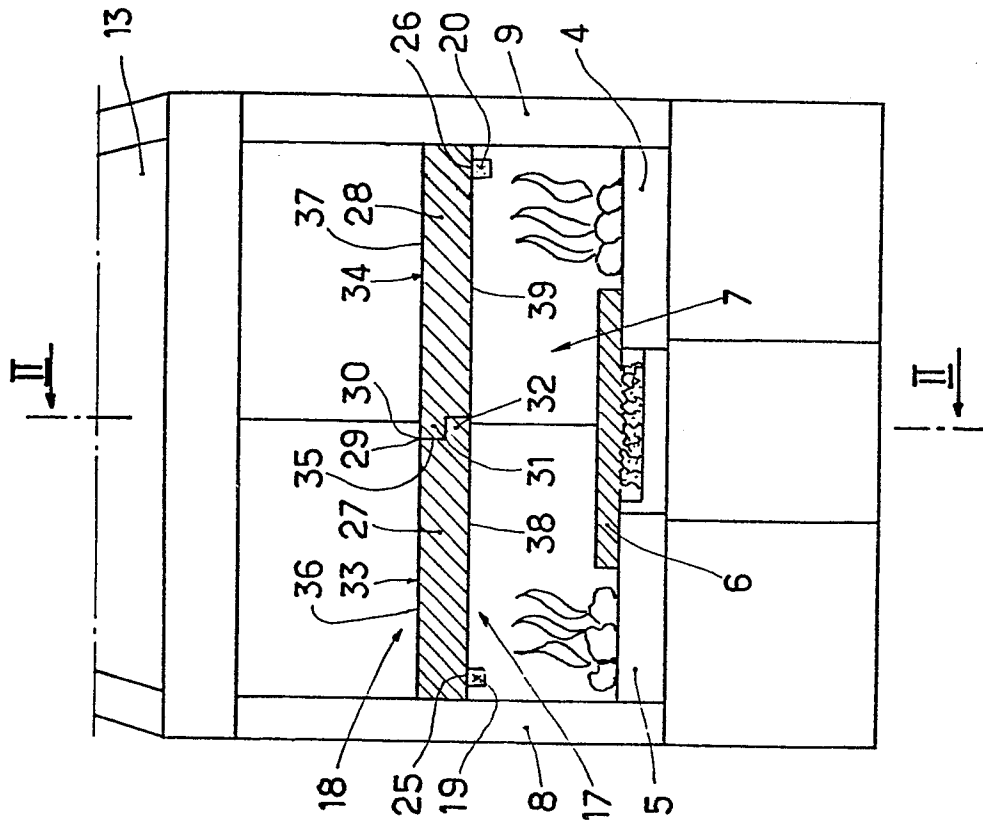


FIG. 1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0098232

Numéro de la demande

EP 83 44 0034

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|---|---|---|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3) |
| D,X | GB-A- 266 847 (A.P. FLORENCE) * Page 2, lignes 87-100; figures 1-4 * | 1 | F 24 B 1/18 |
| A | --- GB-A- 162 536 (BRATT) | | |
| A | --- GB-A- 571 129 (BLANK) ----- | | |
| Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3) |
| | | | F 24 B |
| Lieu de la recherche LA HAYE | | Date d'achèvement de la recherche 30-09-1983 | Examineur VANHEUSDEN J. |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p> | | | |

OEB Form 1503 03 82